

PAR COURRIEL

Le 19 octobre 2023

N/Réf. : 25860

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

La présente donne suite à votre demande d'accès reçue le 3 octobre 2023 visant à obtenir :

- *Le nombre de personnes qui ont présenté une demande au cours de la période en vigueur, soit du 30 novembre 2021 au 3 octobre 2023 du Programme d'aide financière pour la reconnaissance des compétences (PAFFARC).*
- *Si possible, obtenir ces données par statut d'immigration (Canadien, résident permanent, résident non permanent).*

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels

p. j.

Le nombre de personnes qui ont présenté une demande au cours de la période en vigueur, soit du 30 novembre 2021 au 3 octobre 2023 du Programme d'aide financière pour la reconnaissance des compétences (PAFFARC) ventilé par statut d'immigration

Statut d'immigration	Nombre de Dossiers
Demande admissible	1558
Titulaire d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour travail ou études	256
Personne citoyenne canadienne naturalisée	136
Titulaire d'un certificat de sélection du Québec (CSQ)	142
Personne résidente permanente	468
Titulaire d'un permis d'études d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	418
Titulaire d'un permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	138
Demandes non recevables	104
Total	1662